



Conseil municipal de la Ville de Landivisiau

Séance publique du 17 décembre 2014

Compte - rendu tenant lieu de procès-verbal

Convoqué le 8 décembre 2014 par Madame Laurence CLAISSE, Maire, le Conseil municipal de la Ville de Landivisiau s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil municipal, le 17 décembre 2014, à 19 heures.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle APPRIOU est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSCH, M. YVEN, Mme BLEAS, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, M. TURLAN, Mme BETON, Mme LARVOR, Mme BLEAS, M. PHELIPPOT.

Absente ayant donné procuration :

Mme MORIZUR a donné procuration à Madame Laurence CLAISSE.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014 est approuvé par 27 voix pour de la liste « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre de la liste « Ensemble et autrement pour Landivisiau ».

Madame le Maire dresse la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire (délibération du 17 avril 2014) depuis le dernier Conseil municipal.

Intervention de Madame le Maire : « Avant d'ouvrir notre dernière séance du Conseil municipal qui, comme chaque année, sera consacrée au débat d'orientations budgétaires 2015, je souhaite replacer le contexte général dans lequel ce débat va avoir lieu ce soir.

En effet, jamais les collectivités territoriales n'ont été placées devant autant de défis à relever.

En décidant de priver les collectivités d'une part très importante de leurs ressources, en décidant, sans aucune concertation, de continuer à transférer de nouvelles charges - dont certaines massives comme la réforme des

rythmes scolaires -, l'Etat a décidé de mener une politique d'austérité au détriment de l'investissement local, de l'emploi local et des services de proximité.

Avec 28 milliards de recettes en moins, les comptes des collectivités territoriales sont gravement menacés.

Les 13 000 motions qui ont été votées partout en France - et que nous avons nous-mêmes voté le 24 juin dernier - n'y ont malheureusement rien changé.

Tout se passe comme si les contribuables locaux étaient devenus la nouvelle variable d'ajustement du budget de l'Etat.

En continuant à faire la sourde oreille sur les vraies réalités de terrain, l'Etat exaspère tous les maires, de toutes les communes, petites ou grandes.

« *L'Etat cogne* » a même déclaré Madame Martine AUBRY, Maire de Lille, en annonçant une hausse de 10 % des impôts locaux dans sa ville pour 2015.

Nous allons tous devoir réaliser d'importants efforts pour limiter les effets des politiques menées par le gouvernement qui, je le crois, ne sait plus trop par quel bout redresser la situation économique de notre pays.

Je ne veux pas polémiquer, je veux dire les choses comme elles sont. Parce que nous devons faire ces efforts, nous les ferons. Les régions et les départements sont bien sûr aussi dans l'œil du cyclone et il faudra aussi s'attendre de ce côté-là aux effets boules de neige sur nos budgets.

Je ne veux pas polémiquer, je ne polémiquerai donc avec personne.

Je veux dire néanmoins que les budgets des années à venir devront être contenus ou revus à la baisse dans tous les domaines parce que nous y sommes contraints.

Nous sommes placés devant ce fait accompli, nous n'y pouvons rien. Nous avons une responsabilité à laquelle il nous est impossible de se dérober, celle d'assumer cette nouvelle donne en continuant à préserver l'intérêt de tous les landivisiens.

Cette question est centrale et je ne jouerai pas avec les provocations ou les faux fuyants. Ce qui était possible hier ne l'est plus aujourd'hui. Le monde des collectivités a changé et nous devons nous y adapter sans renoncer à nos ambitions.

J'appelle donc chacune et chacun au sens des responsabilités.

Somber dans le pessimisme est inutile, souffler sur les braises n'amène rien et c'est dans le rassemblement que nous pourrions mieux relever les défis qui nous font face.

La volonté, l'ambition, la créativité et le dynamisme sont plus que jamais nécessaires pour continuer à rendre notre ville attractive et accueillante.

Chacun doit pouvoir continuer à y bien vivre et nous devons donner envie aux artisans, aux commerçants, aux industriels de s'installer pour se développer sur notre territoire.

Grâce à cette confiance dans notre ville, de très beaux projets créateurs d'emplois sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs mois se concrétiseront dès le début de l'année prochaine.

Ces signes d'optimisme ne trompent pas, c'est ainsi que je veux travailler, c'est ainsi que je veux préparer l'avenir, c'est ainsi que je veux poursuivre le développement économique et social de notre commune. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur TURLAN rappelle que Madame le Maire a souhaité rassembler le conseil pour discuter de choix au plan local. Celles-ci vont subir les décisions du gouvernement (comme présenté dans la note du Débat d'Orientations Budgétaires). **Monsieur TURLAN** reprend le terme de Madame le Maire : « politique d'austérité » en expliquant que les Maires, sous l'impulsion de l'association des Maires de France, ont exprimé leurs désaccords face à une politique injuste et inefficace au plan économique et social. « L'austérité pour les collectivités territoriales est un coup d'arrêt important à la politique de l'emploi et de l'investissement ». Sur ce sujet, **Monsieur TURLAN** rappelle que l'investissement en France est porté à 70 % par les collectivités territoriales. « Réduire les dotations, c'est porter des coups au Pays ». Selon **Monsieur TURLAN**, avec cette politique, le gouvernement ne pourra pas atteindre les objectifs fixés et aggravera le taux de chômage. Il rappelle que lorsque Monsieur HOLLANDE est arrivé en 2012, le déficit était de 500 Milliards d'euros après le quinquennat de Monsieur SARKOZY. « Les annonces faites en 2012 n'ont pas été suivies d'effets ». Se rassembler oui, mais certainement pas pour accompagner l'austérité. Se rassembler pour la refuser. L'austérité, ce n'est pas seulement les dotations aux collectivités, c'est aussi le gel des salaires dans la fonction publique, le gel des retraites, le gel des dotations et maintenant la baisse des dotations aux collectivités. Ceci va dans le sens de l'aggravation. Même si le gouvernement passe en force dans son projet de loi de finances, pour autant, les 13 000 motions doivent être un point d'appui pour les Maires. Il est impossible d'accepter cette baisse des dotations. Il convient de faire revenir en arrière le gouvernement ». **Monsieur TURLAN** souligne que la récession touche d'ores et déjà tous les pays de la zone Euro y compris l'Allemagne. « Les politiques européennes ne mènent à rien si ce n'est aggraver les choses. Nous devons prendre nos responsabilités et proposer des alternatives aux habitants et aux salariés ». **Monsieur TURLAN** estime que les déficits peuvent être diminués soit en réduisant les dépenses (comme proposé par le gouvernement) soit en augmentant les recettes. « Pour cela, il faut une réforme fiscale qui soit dans la lignée

d'une justice sociale et non pas une réforme fiscale prenant la forme de cadeaux faits au M.E.D.F.F. Des alternatives pour réduire le déficit, il y en a. Il convient de respecter la justice sociale en dynamisant l'économie. Voilà, notre ligne de conduite au plan local ».

ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – SECURITE/QUARTIER – ENVIRONNEMENT COMMUNICATION - JUMELAGES

Entretien professionnel - fixation des critères d'évaluation - avis du Conseil municipal

Exposé : En application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, les entretiens professionnels annuels doivent être instaurés en lieu et place de la notation à compter de 2015. La mise en place des entretiens professionnels, la détermination des cadres d'emplois concernés et les critères retenus pour l'évaluation des agents sont subordonnés à une délibération.

Après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique, il est proposé d'instaurer des entretiens professionnels pour l'ensemble des agents, stagiaires et titulaires, de la collectivité et d'apprécier la valeur professionnelle de chaque fonctionnaire sur la base de critères fixés en fonction des tâches et du niveau de responsabilités confiés. Madame le Maire présente les critères d'évaluation portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et la capacité d'encadrement, ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les critères tels que présentés (6 abstentions du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* »).

Ratios promus promouvables 2015

Exposé : Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par le Conseil municipal après avis favorable du Comité Technique (C.T.). Il peut varier entre 0 et 100 %. Après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique, il est proposé de reconduire le taux de 100 % pour l'année 2015.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le « ratio promus-promouvables » de 100 % (6 abstentions du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* »).

Modification du tableau des emplois communaux

Exposé : Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Suite au renouvellement du Conseil municipal, aux mouvements de personnel, à la réussite d'examens professionnels et à l'arrêt du marché relatif à l'atelier théâtre avec Truc'muche, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois.

Décision : le Conseil municipal approuve la modification telle que présentée par 21 voix pour du groupe « *Landivisiau avec vous et pour vous* », 6 abstentions du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* » et 2 voix contre du groupe « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* ».

Protocole A.R.T.T. - actualisation

Exposé : Compte tenu de l'organisation du temps de travail liée aux évolutions des missions des services communaux, il est proposé d'actualiser le protocole d'accord A.R.T.T. approuvé le 30 juin 2000 et modifié le 11 mai 2007.

Le Comité technique, réuni le 10 décembre 2014, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'actualisation du protocole A.R.T.T. telle que présentée (8 abstentions des groupes « *Union citoyenne pour Landivisiau* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* »).

Accueil d'un apprenti à la Halte-garderie Pitchoun'

Exposé : Le cadre juridique actuel permet aux collectivités territoriales de participer à l'effort de formation professionnelle en accueillant des jeunes apprentis. Dans ce cadre, la halte-garderie Pitchoun' a été sollicitée pour accueillir une étudiante préparant le diplôme d'éducateur de jeunes enfants avec le Centre de Formation des

Apprentis de l'ARFASS et de l'Unité de Formation par l'Apprentissage AFPE. Le cycle de formation alterne cours théoriques et méthodologies professionnelles du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2017. Les frais pédagogiques pour la totalité de la durée de l'apprentissage s'élèvent à 10 000 € et l'apprenti est rémunéré sur la base du SMIC, proportionnellement à son âge et à l'année de préparation du diplôme. Le comité technique, réuni le 10 décembre 2014, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'accueil de cet apprenti aux conditions précitées.

Révision des tarifs municipaux – année 2015

Exposé : Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs municipaux 2015 qui, comme en 2014, font l'objet d'une délibération unique. Par délibération en date du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a indexé les tarifs municipaux sur le taux d'évolution des prix à la consommation - ensemble des ménages hors tabac.

Pour 2015, les taux à appliquer sont les suivants :

- évolution des prix à la consommation – ensemble des ménages hors tabac (dernier indice connu source INSEE), à savoir : + 0.70 %,
- indice de références des loyers pour les locations de garages : + 0.60 %.

Décision : le Conseil municipal approuve la liste des tarifs municipaux 2015 par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau ».

Gas de St Thivisiau

Exposé : L'association des « Gas de Saint Thivisiau » (G.S.T.) a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de ses participations aux championnats nationaux. Par délibérations en date des 10 décembre 2010, 7 décembre 2011 et 6 décembre 2013, le Conseil municipal a attribué des subventions exceptionnelles à cette association pour des déplacements sportifs. Pour cette nouvelle demande, il est proposé d'appliquer les critères retenus pour les déplacements des associations sportives des établissements scolaires, à savoir 40 € par déplacement avec une majoration de 10 € par sportif. Ainsi, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 460 € à l'association Gas de Saint Thivisiau.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à verser à l'association G.S.T. une subvention de 460 €.

Salle le Vallon – modification du règlement intérieur

Exposé : La salle Le Vallon, mise en service fin 2010/début 2011, accueille différentes manifestations organisées par la Ville, les associations ou des entreprises privées. Au vu des prestations (espaces convives, d'une capacité d'accueil maximum de 445 places assises, équipements de cuisine adaptés), les associations locales souhaitent pouvoir bénéficier de cet équipement dans le cadre de célébration d'anniversaires de leurs associations. Afin de répondre à cette demande, il est proposé de modifier le règlement intérieur pour que la Ville prenne en charge les frais d'entretien à l'occasion des 10ème, 15ème... anniversaires des associations (tous les 5 ans).

Décision : le Conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau ».

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau – rapport d'activités 2013

Exposé : Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a adressé le rapport d'activités 2013 aux maires de chaque commune membre. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Décision : le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2013 de la C.C.P.L.

COMMERCE ET ARTISANAT – URBANISME REGLEMENTAIRE

Dénomination du nouveau giratoire rue Diderot

Exposé : il y a lieu de dénommer le nouveau Giratoire situé aux intersections de la rue Diderot, de la rue des Tanneries et du Boulevard de la République. A l'unanimité, la commission propose de dénommer ce nouveau giratoire : - rond-point Diderot.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la dénomination du nouveau giratoire.

Coloration de façades : attribution de subventions

Exposé : Monsieur Jean-Luc MICHEL présente les subventions liées aux colorations de façades.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable sur les subventions présentées.

FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Monsieur Louis SALIOU présente le débat d'orientations budgétaires 2015.

Exposé : conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

Son objet est d'apporter une information sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif qui devrait avoir lieu courant février 2015.

Le contexte général :

En 2013, comme en 2012, la croissance de l'économie française est restée faible : + 0,3 % en volume (+ 1,1 % en valeur). Les recettes publiques progressent un peu moins rapidement qu'en 2012 (+ 3,2 % en valeur en 2013, contre + 3,5 % en 2012). Elles restent cependant plus dynamiques que le P.I.B., sous l'effet de nouvelles mesures sociales et fiscales, notamment concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.). Le rythme de croissance des dépenses publiques ralentit nettement (+ 1,9 % en valeur, soit la plus faible progression depuis 1998).

Le déficit public au sens de Maastricht, à 4,2 % du P.I.B., se réduit pour la 4^{ème} année consécutive, après sa forte dégradation de 2009 liée à la crise financière. Cette évolution est liée à celle du déficit des administrations publiques centrales qui est le plus important : leur besoin de financement est de 67,6 Milliards d'€, soit 3,2 points de P.I.B., contre 84,9 Milliards d'€ en 2012. Les comptes sociaux s'améliorent légèrement : le déficit des administrations de sécurité sociale passe de 12,5 Milliards d'€ en 2012 à 12 Milliards d'€ en 2013, soit 0,6 point de P.I.B.

Les administrations publiques locales (A.P.U.L.) affichent toujours des niveaux de besoin de financement beaucoup plus faibles que les autres administrations, mais leur situation se dégrade pour la deuxième année consécutive : leur besoin de financement est passé de 0,7 Milliard d'€ en 2011 à 9,2 Milliards d'€ en 2013. En effet, depuis deux ans, les dépenses des A.P.U.L. progressent plus vite que leurs ressources (respectivement + 3,4 % contre + 1,1 % en 2013).

Les investissements des administrations publiques locales ont progressé de façon dynamique, comme en 2012 (+ 5,1 %, après + 5,8 %). Ils représentent 59 % de l'investissement des administrations publiques (A.P.U.) dans leur ensemble. En raisonnant uniquement sur les investissements hors recherche et développement réalisés en interne, les administrations publiques locales représentent 70 % des investissements publics en 2013.

2014 : baisse des ressources des collectivités locales :

L'activité économique ne connaît pas de rebond en 2014, avec une croissance inférieure à 1 %. Le climat des affaires reste inférieur à sa moyenne de longue période (sauf dans l'industrie manufacturière). Le taux de chômage reste supérieur à 10 %, l'emploi total restant surtout porté par l'emploi aidé.

Les ressources des collectivités locales ont progressé de façon très modérée en 2014 notamment sous l'effet de la réduction des concours de l'Etat à hauteur de 1,5 Milliard d'€ (contribution au redressement des comptes publics). En outre, les taux des différents impôts locaux ont peu évolué et les recettes liées à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) ont également diminué.

En 2014, malgré le gel du point d'indice de la Fonction Publique, les dépenses de personnel continuent d'augmenter sensiblement, compte tenu des charges supplémentaires liées à la revalorisation des grilles indiciaires

des agents de catégories C et B, à la hausse des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) et aux coûts de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Bloc communal : baisse de l'investissement :

Les dépenses du secteur communal ont été notamment marquées, sur la fin de l'année, par les charges liées à la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. Du côté des recettes, la contribution du secteur communal au redressement des comptes publics s'est élevée à 840 Millions d'€ en 2014.

L'évolution comparée des ressources et des charges de fonctionnement ont entraîné, en 2014, une nouvelle baisse de l'épargne brute dans le secteur communal qui, associée aux effets du cycle électoral, aboutit à une baisse des dépenses d'investissement.

Départements : des dépenses sociales toujours dynamiques :

La situation économique toujours difficile continue à peser sur les dépenses sociales des départements en 2014. Ils contribueront à hauteur de 476 Millions d'€ au redressement des comptes publics mais bénéficieront de nouvelles ressources : transfert d'une part des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et possibilité d'augmenter les taux liés aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.).

L'épargne brute des départements a progressé légèrement mais les dépenses d'investissement se sont contractées.

Régions : un endettement toujours en hausse :

L'évolution des dépenses de fonctionnement des régions ralentit en 2014. La contribution au redressement des comptes publics (184 Milliards d'€) pèse sur les recettes de fonctionnement qui toutefois restent stables. Malgré la baisse anticipée de l'épargne brute, les dépenses d'investissement des régions se maintiennent au prix d'une nouvelle augmentation de leur endettement : le taux d'endettement pourrait ainsi dépasser les 92 %, poursuivant ainsi la tendance à la hausse amorcée en 2009.

Après 2014 : l'accélération de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Le gouvernement a décidé un plan d'économies de 50 Milliards d'€ sur la période 2014 - 2017, destiné à ramener le déficit public sous le seuil de 3 % du P.I.B. et à financer le pacte de responsabilité pour relancer la compétitivité et l'économie du pays. Ainsi, il est prévu que les collectivités locales participent à cet effort d'économies à hauteur de 28 Milliards d'€.

Le cadencement de cette contribution et les modalités de sa mise en œuvre seront définis dans le projet de loi de finances (P.L.F.) 2015.

L'environnement socio-économique de la commune :

La population légale établie par l'I.N.S.E.E. a continué de progresser très légèrement entre 2013 et 2014 pour atteindre 9 519 habitants (+ 0,80 %).

Les exercices précédents :

Après une phase de maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement amorcée en 2008, limitée à + 1.43 % entre 2008 et 2012, l'année 2013 marque une progression plus nette (+ 4.07 % par rapport à 2012).

Les recettes, quant à elles, ont augmenté de + 14.4 % sur cette même période.

L'évolution des recettes de fonctionnement (€) :

En 2013, les produits de la fiscalité ont représenté 65 % du total des recettes et les dotations/subventions reçues 24 %.

Depuis 2008, les produits de la fiscalité directe ont progressé en moyenne d'à peine 3 % par an, sans hausse de la fiscalité landivisienne (la progression étant liée d'une part à l'élargissement des bases et, d'autre part, à la revalorisation des valeurs locatives votées annuellement par le Parlement).

Depuis 2001, les attributions de compensation ont diminué de 9.3% sous l'effet des transferts de charges pour se stabiliser à 2 609 976 € à partir de 2011.

La baisse des dotations et participations est à présent significative puisque constante depuis 2010. La D.G.F. ne cesse de baisser (- 2,5 %) entre 2010 et 2013 alors que, sur la même période, l'inflation moyenne s'est établie à plus de 5,5 %. L'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 26 000 € et + 23 000 € sur la même période) n'a pas compensé cette évolution négative.

L'évolution des charges de fonctionnement :

Au cours des derniers exercices, les dépenses de fonctionnement (charges générales et personnel) des principaux postes ont mécaniquement augmenté sous l'effet du développement des services rendus à la population (vie associative, programmation culturelle, action sociale...).

Les efforts de gestion se sont poursuivis en 2013 :

- les charges générales (achats) ont représenté 29 % des dépenses de l'année ;
- les charges de gestion (12 %) continuent à être maîtrisées ;
- les charges financières (7 %) ont été ramenées à un montant inférieur à celui de 2007.

En 2013, les charges de personnel ont représenté 52 % des dépenses réelles de fonctionnement (tout comme en 2012). Cette charge représente 481 € par habitant contre 513 € pour les villes appartenant à la moyenne de la strate.

Monsieur Louis SALIOU présente l'évolution de la section d'investissement.

Le recours à l'emprunt :

Le financement nécessaire à la réalisation du cycle d'investissements retenu pour accompagner le développement de la commune s'est équilibré pour 2/3 par l'autofinancement et pour 1/3 par le recours à l'emprunt. Entre 2008 et 2013, l'annuité de la dette a été réduite de 15 % et est redescendue en deçà du niveau de 2002.

La capacité d'autofinancement :

Dans un contexte de tension économique mais aussi d'investissements structurants pour la commune, la capacité d'autofinancement de la collectivité a été confortée. Fin 2013, son niveau est supérieur de 37 % à la moyenne nationale. A la clôture de l'exercice 2013, la Capacité d'Autofinancement (C.A.F.) nette était portée à 1 144 124 €.

Le projet de budget 2015 :

Le projet de budget 2015 sera élaboré dans un contexte de sobriété budgétaire imposée par les décisions gouvernementales et le cadre économique et financier défini par la loi de finances votée par le Parlement.

Ainsi, les collectivités territoriales vont devoir faire face à la fois à la chute brutale de leurs recettes de fonctionnement et, dans le même temps, à une augmentation de leurs charges courantes.

Pour la commune de Landivisiau, la baisse de la D.G.F. - qui représentait 15 % du produit des impôts et des dotations au compte administratif 2013 - devrait accuser une chute de près de 250 000 € en 2015. Cette dégradation devrait s'accroître en 2016 puis en 2017 pour atteindre plus ou moins 700 000 €.

Parallèlement, les charges de fonctionnement devraient s'alourdir sous l'effet :

- de l'accroissement général des prix à la consommation qui, en 2014, ont été marqués par la hausse de + 0,4 % de la T.V.A. ;
- du poids des normes qui, chaque année, se traduit par des surcoûts budgétaires incompressibles ;
- de la prise en compte en année pleine des coûts liés à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune, soit environ + 300 000 € ;
- de la hausse continue des taux de charges sociales sur les rémunérations des personnels dont le surcoût est d'ores et déjà évalué à environ plus de 90 000 €.

A noter que le taux de cotisation de la C.N.R.A.C.L. passera de 27,30 % en 2012 à 30,55 % en 2016 pour la part employeur et de 8,12 % à 10,05 % en 2017 pour la part salarié.

Section de fonctionnement :

L'Association des Maires de France (A.M.F.) a multiplié ses interventions pour alerter le gouvernement sur les effets combinés des mesures d'austérité prises contre les collectivités territoriales :

- hausse de la fiscalité locale dans un contexte socio-économique dégradé, l'A.M.F. ayant évalué la hausse moyenne nécessaire à + 6,6 % par an ;
- réduction drastique des dépenses d'investissements avec des dizaines de milliers d'emplois détruits dans l'économie locale (l'A.M.F. indique que l'épargne brute des communes devrait chuter d'au moins 64 % d'ici 2017) ;
- réduction des effectifs au sein de la collectivité (non remplacement des départs à la retraite) avec, pour corollaire, la dégradation du service public de proximité.

En recettes, les prévisions seront établies en tenant compte d'une baisse prévisionnelle de la D.G.F. et de l'évolution des produits de la fiscalité directe à taux constants avec une revalorisation des bases fiscales de + 0,9 %, tel que prévu par le projet de loi de finances. Il est à noter que :

- les taux de la fiscalité landivisienne n'ont pas évolué depuis 10 ans et sont établis à 22,52 % pour la taxe foncière, 48,69 % pour la taxe sur le foncier non bâti et à 16,75 % pour la taxe d'habitation ;
- la base nette de la taxe d'habitation imposée au profit de la commune est inférieure de 19 % par rapport à la moyenne des communes de même strate.

Entre 2010 et 2014, les efforts de développement de la commune ont permis de maintenir un relatif dynamisme.

Ainsi, sur la période 2011/2014, les bases fiscales - hors revalorisation forfaitaire fixée à 2 % en 2011, 1,8 % en 2012 et 2013, 0,9 % en 2014 - ont progressé en moyenne annuelle de 178 708 € pour la taxe sur le foncier bâti et de 119 422 € pour la taxe d'habitation.

La progression des bases ne trouve pas nécessairement de traduction directe dans l'évolution des produits de la fiscalité. Ainsi, la politique de dégrèvement menée par la commune diminue la base fiscale des ménages de 1,850 Million d'€.

Ainsi, 20 % des ménages landivisiens sont totalement exonérés ou dégrévés de la taxe d'habitation, 42 % sont soumis à un montant plafonné (quel que soit les taux) et 37 % s'acquittent du montant à taux plein.

L'importance des dégrèvements et des montants plafonnés est liée au revenu net moyen déclaré, lequel se situe en deçà de la moyenne départementale et nationale.

La commune engagera donc avec les services une analyse approfondie des différents postes de recettes et de dépenses pour identifier les zones de vigilance et d'enjeux au regard de la situation actuelle, du principe d'équité fiscale et au regard de la dégradation du marché de l'immobilier qui frappe toutes les communes du Nord-Finistère.

La baisse générale de l'activité en matière d'urbanisme (1 033 actes en 2005, 549 à ce jour en 2014) impacte également les recettes liées aux taxes additionnelles aux droits de mutation.

En dépenses, les prévisions présentées au B.P. intégreront l'incidence en année pleine du coût de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires décidés par le gouvernement et imposés sans concertation avec les communes. Ces nouveaux rythmes ont été mis en place dès la rentrée de septembre 2014 pour l'ensemble des écoles publiques et sous contrat d'association de la commune. Afin de respecter au mieux le rythme des 275 enfants fréquentant les classes de maternelle des écoles Sainte Marie de Lannouchen et Notre Dame des Victoires, la Ville a conclu une convention d'objectifs et de moyens permettant de financer les agents salariés de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) en charge des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) dans ces établissements sous contrat d'association (coûts estimés : 14 700 €).

Dans ces deux écoles, les T.A.P. sont organisés 4 jours par semaine de 13h30 à 14h15.

Pour les enfants des classes maternelles des écoles publiques ainsi que pour l'ensemble des élèves des classes primaires (établissements publics et sous contrat d'association), les T.A.P. ont été regroupés sur une après-midi par semaine :

- 3 heures le mardi à l'école de la rue d'Arvor,
- 2 heures le jeudi à l'école Notre Dame des Victoires,
- 3 heures le vendredi à l'école Kervignounen.

Monsieur Louis SALIOU présente le bilan du premier cycle (7 semaines comprises entre la rentrée et les vacances de la Toussaint).

Pour Arvor, le nombre d'élèves présents aux T.A.P. est de seulement 40 % dans la classe de petite section et varie dans les autres classes entre 68,2 % (moyenne section) et 96,1 % (CE2/CM1).

En moyenne, 85 % des 13 enfants fréquentant la Classe pour l'Inclusion Scolaire (C.L.I.S.) ont participé aux T.A.P. (répartis dans leurs classes d'inclusion).

Pour Kervignounen, le taux de présence le moins élevé est de 54,6 % pour les enfants fréquentant la classe de petite section. Pour les autres, ce taux varie entre 65,8 % (CE1) à 90,2 % (CE2/CM2).

Pour l'école Notre-Dame des Victoires, le taux de participation aux T.A.P. varie de 71,4 % (CM2) à 100 % (CE1/CE2).

Sur 1 000 élèves scolarisés (Arvor, Kervignounen et N.D.V.), ce sont, en moyenne, 827 enfants qui ont été pris en charge chaque semaine (avec un écart de 32 enfants par rapport au nombre total d'inscriptions).

Sur l'ensemble des classes (toutes écoles confondues), ce sont les élèves du CE2 qui représentent le taux de participation le plus élevé : 89,5 %.

L'ensemble de ce dispositif a fait l'objet de demandes d'agrément de 4 nouveaux centres de loisirs (accueil collectif de mineurs) qui ont été délivrés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et par les services de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

Ces agréments obligent à respecter des normes d'encadrement et de sécurité, des normes de qualification et de qualité d'animation.

Les moyens mobilisés pour assurer l'encadrement des enfants au sein de ces 4 centres de loisirs concernés sont :

- le personnel communal : 35 agents dont 7 salariés recrutés en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) ou Emploi d'Avenir (E.A.) (16 agents du service enfance - famille, 7 agents du service culture, 8 agents du service scolaire, 4 agents du service bâtiments communaux). Le coût total de la masse salariale est estimé en année pleine à 250 000 €. Sur le premier cycle, la Ville a pallié aux absences liées aux arrêts maladie (au total, 19 jours d'arrêt sur les 7 premières semaines),
- 7 salariés de l'O.G.E.C. pour l'encadrement des activités les jeudis après-midi (coût estimé à 8 600 €),
- 12 agents de service des écoles maternelles salariés de l'O.G.E.C. (coût estimé à 14 700 €),
- 2 associations sportives locales (hand ball et Zumba) avec lesquelles la Ville a conclu une convention de financement pour prendre en charge les frais d'intervention des 3 animateurs sportifs mis à disposition (une 3^{ème} convention avec le Landi F.C. vient d'être signée pour le restant de l'année scolaire) pour un coût total estimé à 7 500 €,
- l'utilisation des équipements communaux 3 après-midi supplémentaires par semaine (maison des loisirs et de la culture, local jeunes, salle de basket, maison de la musique, salle Meudec Tanguy, bibliothèque, salle de Tennis, salle de Kervanous, Maison de la Danse et des Arts - Jean Quéré, Espace des Capucins, Espace culturel Lucien Prigent),

- la mise en place d'une navette le mercredi midi pour transporter les enfants inscrits en centre de loisirs (en moyenne 80 enfants chaque semaine).

Le coût total de mise en œuvre de la réforme impactera ainsi les différents postes de dépenses du budget communal pour un montant estimé à 300 000 € en année pleine.

L'Etat a confirmé que le fond d'amorçage serait pérennisé pour les années à venir sans détailler les modalités de calcul qui seront retenues. Pour l'année scolaire 2014-2015, ce fond devrait s'élever à 61 000 € mais, à ce jour, en l'absence de toute notification, la commune a perçu seulement 8 000 €.

Pour sa part, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.) n'a toujours pas indiqué les modalités de sa participation uniquement pour les T.A.P. déclarés en centre de loisirs. Le montant de sa participation pourrait être de 0,50 € par heure et par enfant pris en charge, soit une recette prévisionnelle de 37 000 €.

S'agissant des autres postes de dépenses nécessaires à la reconduction des actions menées par la collectivité, le budget devra prendre en compte :

- pour les dépenses de personnel :
 - o l'augmentation des charges patronales sur les salaires estimée à + 90 000 € ;
 - o les avancements d'échelons et de grades pour les agents concernés (la valeur du point est gelée depuis 2010 et le gouvernement a d'ores et déjà annoncé la poursuite du gel jusqu'en 2017). L'impact de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (76 % du total des effectifs) est évalué à + 54 000 € ;
 - o les crédits nécessaires à l'organisation des deux scrutins électoraux prévus en 2015 et ceux à prévoir pour la mise en œuvre du plan de formation annuel (formations obligatoires ou indispensables pour maintenir la qualité du service).
- pour les charges courantes :
 - o l'augmentation des dépenses liées à l'utilisation plus importante des équipements communaux (accroissement des activités associatives et des T.A.P.) pour plus de 21 000 € ;
 - o la participation à l'expérimentation de la navette quotidienne centre-ville / gare pour 20 000 € ;
 - o les coûts de mise en service du nouvel espace Denis DIDEROT ;
 - o l'ouverture de la 3^{ème} édition du festival « Moi les Mots » pour un budget de 70 000 € ;
 - o au-delà des participations obligatoires (contrat d'association, contribution au S.D.I.S.S., remboursement des emprunts liés à la construction du centre de secours...) pour lesquelles la collectivité ne dispose pas de marge de manœuvre, il conviendra de contenir le montant des subventions directes versées au secteur associatif, lequel bénéficie déjà d'un important soutien de la collectivité (mise à disposition gratuite des équipements collectifs et interventions des services techniques municipaux).

S'agissant des annuités d'emprunts, le désendettement de la Ville sera poursuivi avec une baisse, d'une part, des charges d'intérêt pour 72 000 € et, d'autre part, du remboursement du capital emprunté pour 15 000 €, soit une baisse globale d'environ 87 000 €.

Après avoir mené une politique d'investissement dynamique sans aucune hausse de la fiscalité, la commune a choisi de diminuer son taux d'endettement (19,2 millions d'encours en 2008 - 2 134 € par habitant - contre 14,6 millions d'encours en 2013 - 1 538 € par habitant -, soit une baisse de 31,6 %). Il est à noter qu'avec la construction du nouvel espace Denis DIDEROT, les 3 millions d'emprunts nouveaux inscrits en recettes de la section d'investissement n'ont toujours pas été mobilisés grâce aux capacités d'autofinancement de la commune.

Ce niveau de trésorerie résulte de la décision de retarder ou décaler certains programmes de travaux afin de pouvoir intégralement autofinancer l'espace Denis DIDEROT dont la construction n'avait pas été prévue dans les derniers projets de mandature.

Section d'investissement :

Pour les raisons évoquées précédemment, la section d'investissement du projet de budget 2015 prendra principalement en compte la fin du financement du groupe scolaire mutualisé avec le nouveau centre de loisirs, soit environ 1,1 Million d'€ restant à payer.

Le montant global de ce projet (hors révisions de prix obligatoires et contractuelles) a été arrêté à 4 843 177 € T.T.C. et les aménagements du nouveau giratoire, couplés avec l'extension de la rue Diderot, ont fait l'objet d'un marché de travaux d'un montant de 478 700 €, soit une opération globale de 5 321 877 €.

Le projet de budget prendra en compte les achats en matériels et mobiliers pour l'ensemble de ce nouvel espace (50 000 €).

Parallèlement au financement de ces travaux prioritaires, le projet de budget d'investissement 2015 – après affectation des résultats – pourra prendre en compte la continuité des opérations en cours ou à venir, comme :

- la finalisation de l'élaboration du P.L.U. dont les échéances pourraient être fléchées pour la fin de l'année 2015 (10 000 €) ;
- la mise aux normes annuelle des bâtiments communaux (50 000 €) ;

- les opérations prioritaires inscrites au programme de voirie, les travaux programmés après avis consultatif de la commission d'accessibilité et les interventions sur le renouvellement des réseaux d'eau potable et pluviale (300 000 €) ;
- le programme d'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux (salle de tennis de table, logements rue de la Citadelle, ...) pour 80 000 € ;
- les opérations de requalification urbaine engagées pour la rue Douaumont (réfection de la voirie et effacement des réseaux avec la participation du S.D.E.F.) ;
- la viabilisation des terrains restant à commercialiser en Zone Industrielle du Vern (10 000 €) ;
- les acquisitions prévues dans le cadre de la mise à niveau des outils numériques dans les écoles publiques ;
- la poursuite du plan de renouvellement des différents matériels et équipements nécessaires au fonctionnement des services (postes informatiques, matériels roulants...) pour un montant de 150 000 €.

Plusieurs de ces opérations ont fait l'objet d'une demande de participation de la Région et du Conseil général qui ont décidé de contractualiser leurs engagements financiers avec les communes en plaçant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comme premier interlocuteur.

Pour le Conseil régional, les opérations sollicitées au titre du contrat de partenariat sont les suivantes :

- réaménagement du pôle multimodal de la gare S.N.C.F. ;
- requalification urbaine : rue Douaumont et site de Kervignounen avec la création et l'extension du parc de logements sociaux ;
- extension du pôle petite enfance à proximité de la halte-garderie Pitchoun' ;
- soutien à la création et à la diffusion artistiques à l'échelle du territoire.

Pour le Conseil général, les projets sollicités au titre du contrat de territoire sont les suivants :

- développement du parc de logements sociaux en lien avec un bailleur social,
- pôle multimodal de la gare S.N.C.F.,
- développement du numérique dans les écoles publiques,
- soutien à la création artistique et à la médiation culturelle sur le territoire,
- extension du pôle petite enfance sur le site de Kervignounen,
- restauration de la chapelle Sainte Anne.

Le budget 2015 sera donc recalé en fonction des décisions qui seront prises par la Région et le Département à l'occasion des contrats signés avec la C.C.P.L.

Madame BLEAS : « la zone Euro est celle qui a la plus faible croissance mondiale. Nous pouvons donc nous interroger sur la conduite de la politique économique des gouvernements ainsi que de la commission européenne. Le libéralisme, l'austérité ne sont en aucun cas les réponses aux problèmes de nos sociétés. Les autorités européennes veulent à tout prix parvenir aux 3 % de déficit budgétaire, sans mesurer que cette politique a priori justifiée est suicidaire dans la conjoncture actuelle. Cette ligne dictée par l'Allemagne contribuerait à ce que la France s'enfoncerait dans une stagnation prolongée ce qui pourrait faire courir un risque à la démocratie. Nous savons que l'extrême droite constitue d'ores et déjà une menace sérieuse.

L'Europe doit relancer les investissements dans des domaines comme le transport, l'énergie, la recherche, l'innovation et les petites et moyennes entreprises (P.M.E.), mais pas dans n'importe quelles conditions. Il nous faudrait investir davantage dans les économies d'énergie et dans la production énergétique d'origine renouvelable ce qui permettrait de créer de nombreux emplois, de soutenir la croissance et de réduire notre dépendance internationale.

Contrairement au plan Juncker, président de la commission européenne, les investissements doivent être publics et non principalement relever de fonds privés qui ne sont en général intéressés que par les investissements rentables au détriment de l'intérêt général. Le système bancaire doit jouer son rôle normalement et pleinement, d'autant que les taux sont très bas grâce à la politique accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (B.C.E.).

Il découle de tout ceci des conséquences concrètes financières et économiques pour notre commune.

Nous pouvons constater qu'un effort conséquent est demandé à tous pour ce qui concerne la contribution à la baisse de l'endettement (Etat : 18 milliards €, collectivités locales : 11 milliards € et sécurité sociale : 21 milliards €). Le gouvernement a fait le choix d'une politique de l'offre, via le pacte de responsabilité et de solidarité, consistant d'une part à baisser les charges des entreprises de 41 milliards d'euros d'ici 2017 et d'autre part, en faisant 6 milliards d'allègements d'impôts pour les ménages en 2015. Il faudrait conditionner les aides aux entreprises à des réalisations d'objectifs afin de ne pas gaspiller l'argent public. Les accords de branches négociés entre les patrons et les syndicats de salariés sont peu nombreux aujourd'hui.

Dans le cadre de la limitation du déficit budgétaire, ce pacte est accompagné d'une réduction de 50 milliards d'euros par an des dépenses publiques. Nous rappelons aux landivisiens que d'autres partis politiques en France

préconisent des économies sur les dépenses publiques de 130 à 150 milliards € pour l'U.M.P. et de 90 milliards € pour les centristes ! Ceci est déraisonnable et impossible.

La difficulté pour les collectivités territoriales est que les dépenses progressent plus vite que leurs ressources. Une gestion sérieuse, plus stricte et plus innovante sera nécessaire. Chaque collectivité devra à l'avenir se concentrer sur ses seules compétences obligatoires. Ces collectivités locales ont contribué encore en 2013 aux investissements publics à hauteur de 70 %.

Ainsi, les budgets communaux sont directement impactés au titre de la baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui a commencé, dès 2010, et qui s'accroît à présent. La Dotation Globale de Fonctionnement sera réformée pour encourager la mutualisation des moyens, en particulier au niveau intercommunal, et pour renforcer les mécanismes de péréquation au profit des communes les moins riches. Des réformes de structures seront nécessaires et progressives pour une meilleure maîtrise des dépenses.

A Landivisiau, la D.G.F. baissera de l'ordre de 250 000 € pour 2015 et d'environ 700 000 € en 2017.

L'inflation pour les 11 premiers mois de l'année 2014 est de 0,3 %. En rajoutant le mois de décembre, nous devrions être autour de 0,5 % sur l'année 2014. La croissance reste faible en 2014, prévision de 0,4 %. Le gouvernement prévoit une croissance de + 1 % pour 2015. Nous devons tout mettre en œuvre pour relancer l'activité et ainsi créer de l'emploi. Notre déficit public est en diminution. Nos exportations à l'étranger s'améliorent mais restent trop faibles.

Nous devons revoir le modèle de développement de la Bretagne pour obtenir une meilleure maîtrise de son avenir. Ainsi, l'Etat et la Région mettent en place le « Pacte d'avenir » pour la Bretagne. Tous les acteurs de notre territoire doivent également travailler dans ce sens, se battre pour l'emploi et la reconquête des marchés.

La préparation à cette époque de l'année ne permet pas de connaître les données budgétaires pour 2015 car elles ne seront communiquées par le Ministère des Finances qu'en mars prochain suite au vote du budget ce mois par le Parlement. L'adoption prévue en février du budget primitif 2015 ne permettra que l'établissement d'un budget partiel. Le budget supplémentaire de 2015 intégrera les résultats du compte administratif 2014 et vos projets.

Le niveau de la dette à Landivisiau est, à présent, plus raisonnable mais malgré tout encore élevé, 6,17 années pour la rembourser alors que la moyenne de la strate est inférieure à 5 années. Nous devons tenir compte du potentiel d'emprunt de la commune par rapport à la capacité de remboursement. Ainsi, l'endettement par habitant à Landivisiau est de 1 538 € et nous figurons toujours en 1^{ère} position du tableau des communes les plus endettées contre 881€ comparé à l'endettement moyen des villes de taille comparable. L'annuité de la dette par habitant (capital + intérêts) est de 197 € à Landivisiau contre 112 € pour les communes équivalentes, soit 75 % de plus. Une gestion plus sérieuse des investissements aurait contribué à un niveau d'endettement moindre. Votre bonne trésorerie s'explique par le fait que vous avez reporté des investissements pourtant nécessaires. Il n'est pas normal que la commune de Landivisiau se retrouve la plupart du temps à un niveau élevé d'endettement. Les responsables de cet état de fait, sont vous et les maires précédents, en raison de vos gestions.

Les taux des impôts (T.H., T.F. bâtis et non bâtis) ont été maintenus depuis 2003. Vous ne précisez rien pour 2015 ! Est-ce à dire que vous envisageriez une hausse des taux de la fiscalité directe ? Les produits engendrés continuent d'augmenter en raison de la revalorisation des valeurs locatives et des constructions nouvelles. Le parlement va revaloriser les bases de + 0,9 % pour 2015.

De 2008 à 2012, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement était de + 1,43 %, pour 2013 de + 4,07 %. Par contre, les recettes ont augmenté de 14,40 %. Parmi ces recettes, vous avez maintenu le taux de la taxe d'aménagement, qui relève de la fiscalité de l'urbanisme, à 3 % soit le maximum autorisé (taux variant entre 1 et 3 %). D'autre part, vous ne lésinez pas sur l'augmentation des tarifs pour les activités et services avec des hausses conséquentes. Pour finir, vous avez par une délibération du 24 juin dernier, applicable au 1^{er} janvier, supprimé l'exonération totale et temporaire de 2 ans de la taxe foncière sur le bâti pour les entreprises nouvellement créées. Ceci ne contribue pas au soutien de l'activité économique pour ceux qui auraient un projet sur notre territoire communal !

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires et donc l'instauration de la semaine de 4,5 jours dans les écoles maternelles et primaires s'est faite tant dans le public que dans le privé. Cette réforme a nécessité une refonte de l'organisation des services de la collectivité, une demande d'agrément pour quatre nouveaux centres de loisirs et le recrutement de personnel. Vous évaluez son coût à environ 300 000 €. Nous regrettons que vous ayez décidé seule, Madame le Maire de revoir l'organisation des T.A.P. telle qu'adoptée initialement par le précédent Conseil municipal à l'unanimité (deux fois 1 H 30 par semaine l'après-midi et non 3 H par semaine sur une après-midi) et ceci sans concertation, de façon autoritaire, sans vous soucier de l'intérêt des enfants. L'Etat pérennise son financement à hauteur de 50 € par enfant via le fond d'amorçage.

Ce qui est sûr c'est que la commune de Landivisiau ne saurait être un exemple pour ce qui concerne la gestion des investissements au vu des équipements réalisés, sans réflexion d'ensemble, sans anticipation, sans mutualisation et sans économies d'énergie. La non-prise en compte du développement durable conduit à des

dépenses de fonctionnement toujours plus importantes comme le prouve, contrairement à vos dires, l'analyse des comptes administratifs.

Il est indéniable qu'on ne voit que très peu de programmation correspondant à votre projet de campagne électorale municipale dans votre prévisionnel de budget 2015. Il est vrai que votre programme n'est pas réaliste. La construction du groupe scolaire associée avec le centre de loisirs sans hébergement est à présent terminée. Le coût de cette réalisation est de 4 843 177 € T.T.C. Le financement de cette infrastructure nécessitera des crédits au budget 2015 pour 1,1 millions € (emprunt ou autofinancement).

Les propositions de lignes budgétaires pour les dépenses d'investissement telles que voirie, réseaux d'eau potable et pluviale et l'accessibilité sont prévus à hauteur de 300 000 €, pour l'amélioration de l'isolation des bâtiments 80 000 €, pour matériels et équipements 150 000 €. Tous ces prévisionnels de dépenses sont insuffisants.

La poursuite de la baisse du nombre de permis de construire sur Landivisiau est due à la crise économique, aux difficultés de notre bassin d'emploi (fermeture de l'entreprise GAD) et aux prix élevés des terrains car relevant seulement du privé en l'absence de lotissement communal. Les recettes de la taxe additionnelle au droit de mutation sont donc en chute.

Vous n'êtes toujours pas enclin à faire de véritables propositions pour un agenda 21 de bon niveau. C'est regrettable. Il faudrait s'inspirer de ce que font d'autres collectivités tout en l'intégrant à chaque projet et bien sûr en y associant la population.

Le département et la région ont décidé de poursuivre la contractualisation de leurs engagements financiers pour les projets et réalisations avec les communes en passant par l'intercommunalité.

Ainsi, le Conseil général négocie, avec la Communauté des Communes, le contrat de territoire pour 2015/2020, révisable à mi-parcours en 2017. Il s'agit de retenir des projets adaptés au territoire et relevant d'un volet cohésion sociale et d'un volet service au public. Les opérations que vous avez sollicitées sont : développement du parc de logements sociaux en lien avec un bailleur, pôle multimodal de la gare S.N.C.F., développement du numérique dans les écoles publiques, soutien à la création artistique et à la médiation culturelle, extension du pôle petite enfance sur le site de Kervignounen et restauration de la chapelle du cimetière.

La région, quant à elle, négocie pour un contrat de partenariat (2014/2020) basé sur des projets structurants de développement, un rééquilibrage territorial (territoire en difficultés économiques) et des services collectifs essentiels relevant de projets communaux. Les opérations que vous avez sollicitées sont : réaménagement du pôle multimodal de la gare S.N.C.F., requalification urbaine pour la rue Douaumont et site de Kervignounen avec la création et l'extension du parc de logements sociaux, extension du pôle petite enfance à proximité de la halte-garderie Pitchoun', soutien à la création et à la diffusion artistique.

Nous souhaitons que vous nous transmettiez les informations sur ces dossiers en cours de négociation pour une contractualisation. Il est regrettable que les élus de l'intercommunalité ainsi que le Conseil municipal ne soient pas tenus au courant des discussions et que vous considériez être la seule à pouvoir ainsi décider du devenir de notre territoire.

Nous n'aurons de cesse lors de ce mandat, comme des précédents, de faire des propositions reposant sur une gestion sérieuse, équilibrée, juste, relevant de l'intérêt général et fonction des capacités et des besoins de notre commune. Nous devons constamment garder à l'esprit l'exigence d'un service public de qualité ».

Monsieur KERRIEN s'interroge sur le coût des T.A.P., à savoir 300 000 €.

Monsieur SALIOU indique que la Ville a recruté des agents en contrats aidés financés par l'Etat. Ces financements ne sont pas pris en compte dans l'estimation du coût. Il précise que les agents déjà en poste à temps partiel ont vu leurs contrats, avec leur accord, passer à temps complet.

Monsieur KERRIEN interroge **Monsieur SALIOU** sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation.

Monsieur SALIOU rappelle au Conseil municipal qu'un cabinet spécialisé a été retenu par la C.C.P.L., K.P.M.G. Le schéma n'a pas encore été présenté.

Madame le Maire confirme que le dossier est en attente de restitution.

Monsieur TURLAN souhaite des précisions sur les données contenues dans la note du Débat d'Orientations Budgétaires. La population légale indiquée dans le rapport est de 9 519 habitants alors que le document de la C.C.P.L. (rapport d'activités 2013) fait état d'un chiffre différent, à savoir 9 167 habitants au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur SALIOU précise que les chiffres dans le rapport de la C.C.P.L. sont certainement ceux de 2013. Le chiffre du D.O.B. est actualisé.

Madame le Maire se rapprochera de la C.C.P.L. pour plus d'explications.

Monsieur TURLAN souhaite des précisions sur l'encours de la dette soit 14 millions d'euros. **Monsieur TURLAN** souhaite connaître l'annuité moyenne de la dette jusqu'à extinction.

Monsieur SALIOU et Madame BLEAS rappellent le chiffre évoqué précédemment, 6.17 années.

Monsieur TURLAN rappelle au Conseil municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires ne fait pas l'objet d'une délibération même si sa tenue est obligatoire. Dans ce cadre, **Monsieur TURLAN** souhaite connaître la manière dont la population peut prendre connaissance de la teneur des débats de chaque groupe.

Monsieur SALIOU rappelle que la presse, présente, se chargera de relayer ces informations.

Monsieur TURLAN rappelle que les procès-verbaux ne retracent pas les débats. Il poursuit sur le contexte économique national dû « à la politique menée par le gouvernement en place qui a lui-même suivi celle du gouvernement précédent ». Pour l'année 2014, **Monsieur TURLAN** rappelle le montant de 1.8 million d'euros de remboursement d'emprunt. Sur cette somme, 1.2 million de capital sera remboursé et plus de 600 000 € en intérêt. « Le système bancaire français et européen fonctionne comme un système de rapace sur le dos des citoyens ». Ce système est à proscrire. Si cette logique est poursuivie, l'issue est impossible. « Ce qui est proposé par le gouvernement conduit à la baisse de l'investissement, à la baisse des travaux, à la diminution des commandes des entreprises, à la baisse des achats des familles, à la baisse de la fiscalité dont la T.V.A. ».

Monsieur TURLAN estime que cette façon n'est pas satisfaisante pour sortir de l'austérité.

Monsieur TURLAN souhaite qu'à l'occasion de ce premier Débat d'Orientations Budgétaires, l'assemblée délibérante puisse réfléchir aux investissements de la mandature et la manière de les décliner notamment par le biais d'un programme pluriannuel d'investissement. « La situation d'aujourd'hui est une situation de crise ». L'an passé, la situation de l'entreprise GAD en est l'exemple. « Les citoyens doivent arbitrer ». **Monsieur TURLAN** rappelle que la situation est difficile mais que les solutions pour en sortir existent.

Madame le Maire clos le débat.

Autorisation de dépenses en investissement avant l'adoption du budget primitif 2015

Exposé : Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est autorisé à voter les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif de l'année précédente.

Ainsi, afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2015.

Créances irrécouvrables

Exposé : Monsieur le Receveur propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes qui n'ont pu être recouverts sur les exercices 2008 à 2012.

Les titres concernent la restauration scolaire, le centre de loisirs, l'école de musique, les cours d'informatique, les loyers et locations de salles.

Le recouvrement est rendu impossible lorsque les débiteurs sont introuvables, disparus ou insolvables, que le montant des sommes dues est inférieur au seuil de poursuite ou que celles-ci sont restées sans effet.

Le montant total des créances irrécouvrables, présenté par Monsieur le Receveur, s'élève à 438 €.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les admissions en non-valeur précitées.

Budget principal – décision modificative n° 1

Exposé : Au fil de la programmation 2014, le service culturel a pu développer de nombreux partenariats en lien avec des manifestations telles que « Arbres en fêtes » et Penn Ar Jazz, réseau Danses...

Ces partenariats ont toujours permis l'intervention d'artistes sur les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), en lien avec la programmation culturelle.

Il est proposé de transférer du budget principal au budget annexe Le Vallon les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

Ainsi, dans le cadre de l'équilibre du budget général, il convient de minorer le compte 6288 - dépenses de fonctionnement de 20 000 € et de majorer le compte 6521 – autres charges de gestion courante du même montant.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative (6 abstentions du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* »).

Budget annexe Le Vallon – décision modificative n° 1

Exposé : Afin de tenir compte de l'accroissement d'activités liées à l'exploitation de la salle Le Vallon, il est proposé d'inscrire, en recettes et en dépenses, la somme complémentaire de 20 000 €.

Décision : le Conseil municipal approuve la décision modificative par 23 voix pour des groupes « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* » et 6 voix contre du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* ».

Taxe locale sur la publicité extérieure – année 2015

Exposé : La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) a été instaurée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Ce dispositif remplace la Taxe sur les Emplacements Publicitaires (T.S.E.) et la Taxe sur les Affiches Publicitaires (T.S.A.). Son objectif est de limiter la prolifération des panneaux publicitaires, de lutter contre la pollution visuelle et d'améliorer ainsi le cadre de vie.

Cette taxe s'applique aux dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique (voies publiques ou privées) :

- les enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ;
- les pré-enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée ;
- les dispositifs publicitaires, à savoir tout support susceptible de contenir une publicité.

Depuis 2010, le Conseil municipal a décidé de renoncer à cette taxe, l'application des tarifs de droit commun pouvant conduire les entreprises et commerces landivisiens à supporter une imposition particulièrement élevée dans un contexte économique déjà difficile.

Ainsi, il est proposé de renoncer à la T.L.P.E. pour l'année 2015.

Décision : le Conseil municipal renonce à la T.L.P.E. pour 2015 par 23 voix pour des groupes « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* », 3 voix contre du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* » et 3 abstentions du groupe « *Union citoyenne pour Landivisiau* ».

Convention E-MEGALIS – dématérialisation

Exposé : Par délibération n° 2009/630 du 11 décembre 2009, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la collectivité au syndicat mixte de coopération territoriale Megalis Bretagne et la signature de la convention d'accès aux services.

Le Syndicat mixte Megalis Bretagne a adopté la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Le nouveau bouquet de services numériques comprend de nombreux services.

Il est précisé que l'adhésion au bouquet de services numériques Megalis Bretagne est prise en charge par la Communauté de Communes mais nécessite la signature d'une nouvelle convention par toutes les communes membres. Ainsi, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Megalis pour la période 2015/2019.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Megalis pour la période 2015/2019.

Dotations spécifiques Education Physique et Sportive (collèges et lycées)

Exposé : Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives sur la commune, la Ville met à disposition des établissements scolaires les installations et équipements sportifs dont elle est propriétaire.

En contrepartie, le Conseil général (pour les collèges) et le Conseil régional (pour les lycées) allouent aux établissements scolaires une dotation destinée à être reversée à la Ville pour compenser une partie des charges d'utilisation et d'entretien.

Il est proposé de modifier les conventions portant sur les conditions de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs communaux au profit des lycées et collèges en précisant que la Ville percevra désormais l'intégralité des dotations de la Région et du Département (et non plus 90 %).

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre des collèges et lycées afin de percevoir 100 % de la dotation versée par le Conseil général ou le Conseil régional.

Armorique Habitat – demande de garantie d'emprunt

Exposé : En application des articles L.2252-1 à 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont la faculté de consentir une garantie d'emprunt aux personnes de droit privé sous réserve que le montant total des annuités garanties, cumulé avec le montant de l'annuité de la dette communale, reste inférieur ou égal à 50 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

A Landivisiau, ce taux reste inférieur à 25 %.

Armorique Habitat sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer la 2^{ème} tranche du lotissement de Kergalvézoc.

Le montant total emprunté (954 538 €) se compose de deux prêts :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) : 264 129 € pour la construction de 2 pavillons,
- Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) : 690 409 € pour la construction de 6 pavillons.

Monsieur Louis SALIOU présente les caractéristiques financières.

Il est proposé d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %.

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 954 538 €.

Service public de l'eau potable :

• rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de service

Exposé : En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit rendre un avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Décision : le Conseil municipal en prend acte.

• compte d'affermage 2013

Exposé : En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit prendre acte du compte d'affermage annuel présenté par la SAUR, délégataire du service d'eau potable.

Décision : le Conseil municipal prend acte de la communication du compte d'affermage du service eau potable pour l'exercice 2013.

• tarification 2015 -- part collectivité

Exposé : Les recettes du budget annexe eau potable comprennent la part collectivité acquittée par chaque abonné. Compte-tenu des équilibres budgétaires liés aux opérations d'extension et de renouvellement du réseau de distribution, la grille tarifaire de la part communale est inchangée depuis 7 ans. Monsieur Louis SALIOU la présente. Compte-tenu du programme des travaux à entreprendre sur le réseau, il est proposé de reconduire la même grille tarifaire sans augmentation.

Décision : le Conseil municipal approuve la tarification par 21 voix pour du groupe « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et 8 voix contre des groupes « *Union citoyenne pour Landivisiau* » et « *Ensemble et autrement pour Landivisiau* ».

Service public de l'assainissement non collectif – présentation du rapport annuel 2013 du délégataire

Exposé : Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un service public local chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public obligatoire fait l'objet d'une redevance qui doit en assurer l'équilibre financier. A Landivisiau, la gestion du S.P.A.N.C. a été confiée en délégation de service public à la SAUR en juin 2008. Le contrat de délégation porte sur le contrôle périodique (tous les 4 ans) du bon fonctionnement des installations existantes et sur le contrôle de toutes les installations neuves. La commune compte 231 installations d'assainissement non collectif.

Le contrat de délégation a été reconduit en mai 2012 pour une durée de 4 ans.

Monsieur Louis SALIOU présente l'activité du service au titre de l'année 2013.

Décision : le Conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**

Compte-rendu affiché le *23 décembre 2014*

